Rapport 2017 sur le service de l'eau potable

Ossun est desservi par 26 000 ml de longueur de canalisation de réseau d'eau. Le nombre d'abonnés qui correspond à celui des branchements est de 1025.

De la source au robinet, notre eau est très surveillée. Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) via sa Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées.

En 2017, 28 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire des Pyrénées.

Les prélèvements effectuées (au captage, au réservoir ou aux robinets des consommateurs et usagers) présentent les caractéristiques suivantes :

- Bactériologie:

Norme : Absence de bactéries indicatrices de contamination fécale

17 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable

3 analyses conforme aux limites de qualité réglementaires mais non conforme aux références de qualité. En effet en juillet, en août et en novembre 2017, des traces de coliformes ont été retrouvés.

Cette situation est des difficultés à maîtriser la chloration de l'eau. L'achat d'un chloromètre est venue mettre fin à ce problème.

L'eau est toutefois de bonne qualité bactériologique.

Turbidité

Valeur moyenne mesurée : 0.09

Nitrate :

Norme : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L

Valeur moyenne mesurée : 33.95mg/L et valeur maximale mesurée : 37.2 mg/L

Toutes les valeurs en nitrates sont conformes à la norme

- Pesticides

12 analyses

Limite de qualité pour une molécule : 0.1 µg/L

Limite de qualité pour la somme des molécules : 0.5 µg/L

126 molécules sont recherchées.

Les analyses de l'eau distribuée au village présentent les mêmes caractéristiques que l'année précédente à savoir que l'eau d'alimentation n'est pas conforme aux limites de qualité mais est conforme aux références de qualité.

La limite de qualité règlementaire concernant les pesticides par molécule individualisée est dépassée chaque mois.

Cependant aucune valeur ne dépasse la valeur maximale retenue par l'ANSES. Cette valeur correspond à une concentration n'entrainant aucun effet néfaste sur la santé à court ou long terme en l'état actuel des connaissances. L'eau distribuée ne présente pas de risque sanitaire pour la population. Un suivi mensuel est mis en place.

Date	Eléments	Valeur μg/l
	recherché	
	Esa- Métolachlore	0,53
10/01/2017		
19/01/2017	Pesticides totaux Esa-	0,65
	Métolachlore	0,25
16/02/2017	Pesticides totaux	0,3
	Esa-	
	Métolachlore	0,76
16/03/2017	Pesticides totaux	0,81
	Esa-	
	Métolachlore	0,76
19/04/2017	Pesticides totaux	0,79
	Esa-	
	Métolachlore	0,79
09/05/2017	Pesticides totaux	0,85
	Esa-	
	Métolachlore	0,86
07/06/2017	Pesticides totaux	0,97
07/06/2017	Esa-	
07/06/2017		0,82
07/06/2017	Esa-	
	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa-	0,82 0,87
	Esa- Métolachlore Pesticides totaux	0,82
	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa-	0,82 0,87
11/07/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa-	0,82 0,87 0,68 0,71
11/07/2017 30/08/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84
11/07/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux	0,82 0,87 0,68 0,71
11/07/2017 30/08/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa-	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84 0,92
11/07/2017 30/08/2017 20/09/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84 0,92
11/07/2017 30/08/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84 0,92
11/07/2017 30/08/2017 20/09/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa-	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84 0,92 0,63 0,74
11/07/2017 30/08/2017 20/09/2017 18/10/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux Esa- Métolachlore	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84 0,92 0,63 0,74
11/07/2017 30/08/2017 20/09/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84 0,92 0,63 0,74
11/07/2017 30/08/2017 20/09/2017 18/10/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84 0,92 0,63 0,74 0,73
11/07/2017 30/08/2017 20/09/2017 18/10/2017	Esa- Métolachlore Pesticides totaux	0,82 0,87 0,68 0,71 0,84 0,92 0,63 0,74

A la suite de l'enquête publique 3 arrêtés préfectoraux ont été pris

Arrêté préfectoral N°65-2018-07-13-007 autorisant la commune d'Ossun à distribuer à titre dérogatoire aux abonnés une eau destinée à la consommation humaine présentant des teneurs en pesticides supérieures à la norme de $0.5~\mu g/l$ pour la somme des pesticides mesurés.

Cet arrêté du 13 juillet 2018 autorise la commune d'Ossun à distribuer à titre dérogatoire aux abonnés une eau destinée à la consommation humaine présentant des teneurs en pesticides supérieurs à la norme de $0.5 \mu g/l$ pour la somme en pesticides mesurés mais inférieurs à $1.5 \mu g/l$.

Les teneurs en pesticides de l'eau distribuée sur la commune d'Ossun dépassent régulièrement la norme de 0.5 µg/l pour la somme des pesticides mesurés.

Cependant les concentrations mesurées sont inférieures aux valeurs sanitaires maximales pour les pesticides retrouvés. L'eau distribuée ne présente pas de risque sanitaire pour la population. Un suivi mensuel est mis en place.

Les résultats d'analyses sont consultables sur le site internet de la Mairie, sur le panneau d'affichage communal ou encore sur le site http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

Rapport ANSES sur l'évaluation des risques liés aux résidus de pesticides dans l'eau de distribution : https://www.anses.fr/en/system/files/ORP-Ra-PesticidesEau.pdf

La commune d'Ossun va mettre en place un plan d'actions :

- Traitement de l'eau par dilution ou par substitution à partir d'une interconnexion avec le syndicat mixte du Nord-Est de Pau.
- Acquisition de parcelles dans le périmètre de protection rapprochée au plus près du puits dans le cadre de l'aménagement foncier en cours, via un échange avec des parcelles communales. La maîtrise du sol permettra de mettre en place des baux environnementaux.
- Application des mesures règlementaires suite à la prise de l'arrêté préfectoral instituant par déclaration d'utilité publique des mesures et périmètres de protection : interdiction par arrêté municipal de la molécule mère des pesticides retrouvés à l'état de métabolites supérieurs à la norme, interdiction d'épandage des pesticides sur sols nus, conversion en prairies ou en cultures en agriculture biologique.
- Mise en place de mesures à contractualiser notamment dans le cadre de d'un plan territorial local à mettre en œuvre. Ces mesures seraient mises en œuvre sur l'ensemble de la zone sensible du puits P3, sous réserve d'aides financières pour l'accompagnement de la commune et des agriculteurs.

Arrêté préfectoral n° 65-2018-07-13-008 du 13 juillet 2018 portant Déclaration d'Utilité Publique de l'instauration des périmètres de protection. Autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public au profit de la commune d'Ossun

Arrêté préfectoral n° 65-2018-07-13-009 du 13 juillet 2018 portant autorisation au titre des articles L.214-1 du code de l'environnement de l'ouvrage de captage et des prélèvements des eaux souterraines sur la commune d'Ossun.

Sur le quartier Pelade au Haut de la Côte de Pontacq, le château d'eau de Pontacq dessert une dizaine d'abonnés. 2 analyses ont été effectuées à la distribution. Les résultats sont satisfaisants pour les paramètres mesurés, notamment microbiologiques.

Ce rapport sur l'eau peut être complété par les données d'exploitation propres à l'exercice 2017 :

. Prix de l'eau en 2017 hors taxes : 0.97 €/m³.

La facture est de 169.20 € TTC pour 120 m3 au 01/01/2017 avec l'abonnement et les redevances ce qui correspond à $1.40 \, \text{€/} \, \text{m}^3$.

Volume pompé : 248 403 m3 en 2017 — volume facturé : 104 564 m3. La différence entre eau pompée et eau facturée s'explique par d'éventuelles fuites, le nettoyage des réservoirs, et la non -prise en compte de l'eau utilisée par les différents bâtiments communaux. Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable, la problématique des réseaux fuyards est prise en compte.